



Organisation des Citoyens Pour une Nouvelle Haïti

3, rue J. Roumain, Delmas 33, Haïti
Tél: (509) 3628-8142 / 4412-9718 / 4870-8695
ocnh109@gmail.com / org.ocnhhaiti@yahoo.fr

Cabinet Law Firm

Extrait du rapport sur l'Etat de mise en œuvre des 175 recommandations acceptées par Haïti lors de l'examen Périodique Universel de Novembre 2016 à Genève.

Elaboré et présenté par OCNH en partenariat avec l'Act'UDL et le Collectif Défenseur Plus.

I. INTRODUCTION

A. Généralités

L'Examen Périodique universel (EPU) est un mécanisme qui permet au Conseil des Droits de l'Homme d'examiner, sur une base périodique, si chacun des 193 États membres des Nations Unies respecte ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Il est à préciser que cet examen se fonde sur trois principaux documents, à savoir un rapport national :

- 1) Un rapport établi par l'État soumis à l'examen ;
- 2) Une compilation de renseignements, dont dispose l'Organisation des Nations Unies sur l'État soumis à l'examen, établie par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) ; et
- 3) Un résumé des contributions écrites soumises par d'autres parties prenantes (y compris des membres de la société civile).

L'Examen Périodique Universel (EPU), depuis ses débuts en 2008 concerne la totalité des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies, mais ne s'inscrit pas comme un mécanisme autonome de l'Organisation, et se réalise au bénéfice du travail des organes de supervision des traités et des procédures spéciales, tout en tenant compte des avancées au niveau national chaque année.

A cet effet, l'EPU présente l'état de santé sur la situation des droits humains à l'intérieur des Etats. En ce sens, il a pour mission de procéder à l'examen sur la foi d'informations objectives et fiables, du respect par chaque État de ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme de façon à garantir l'universalité de son action et l'égalité de traitement de tous les États dans une atmosphère de dialogue à laquelle le pays concerné est pleinement associé. Un document final, qui contient le rapport du Groupe de travail, ainsi que la position de

l'État soumis à l'examen sur les recommandations émises, est adopté au cours de la session plénière du Conseil des Droits de l'Homme qui suit, quelques mois après l'examen.

A rappeler que l'État examiné peut accepter, prendre acte ou rejeter les recommandations. Les recommandations acceptées doivent être mises en œuvre avant le prochain examen. Toutefois lorsqu'un État accepte des recommandations de l'EPU, il prend un engagement politique fort devant l'ensemble des États membres de l'ONU quant à la mise en œuvre de ces recommandations au cours des quatre ans et demi à venir.

C'est en ce sens qu'il est un devoir pour l'OCNH d'évaluer l'état de mise en œuvre des cent soixante-quinze (175) recommandations acceptées par Haïti en novembre 2016 lors du dernier examen périodique universel (EPU), aux regards de la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, de la Constitution haïtienne et de tous les instruments relatifs aux Droits de l'Homme auxquels l'État est partie, sans oublier les promesses et engagements volontaires de l'État ainsi que le droit international humanitaire applicable avant le troisième cycle de l'EPU .

B.- Mise en contexte

Au lendemain de l'instauration du **Président Jovenel MOISE**, les 175 recommandations ont été adoptées du 27 Février au 24 Mars 2017. Le Gouvernement a accepté de garantir le respect de ces engagements et a promis de faire d'Haïti un Etat fort dans le respect et la protection des Droits humains. A cette phase, il convient d'examiner après une année les actions de l'Etat haïtien sur les engagements pris par-devant l'Organisation des Nations- Unies (ONU) en matière des Droits de l'Homme.

Sous l'égide de l'**Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti (OCNH)** en partenariat avec le **Collectif Défenseurs Plus et l'Action Universelle des Droits et Libertés (Act'UDL)** et d'autres organisations de Droits Humains du pays y compris l'Office de la Protection du Citoyen (**OPC**), le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme et la Mission des Nations Unies pour l'appui à la Justice en Haïti (**MINUJUSTH**) , tous ont pris part à cet atelier de présentation de l'évaluation et de réflexions sur l'état de mise en œuvre des recommandations acceptées par Haïti où ont été énoncées les préoccupations de l'Etat pour œuvrer dans un dynamisme de respect et de protection des droits humains dans un contexte déjà fragile et complexe. Des mesures structurelles et organisationnelles devraient être prises par l'Etat haïtien pour répondre aux recommandations acceptées. L'arrivée du Gouvernement **MOISE-LAFONTANT** devrait assurer le suivi suivant la théorie de la continuité de l'Etat, ou envisager de nouveaux paradigmes pour consolider les démarches ou adopter de nouvelles perspectives visant à une politique efficace et efficiente de l'Etat Haïtien en matière de droits humains.

Le laxisme de ce Gouvernement laisse croire que la question des Droits Humains ne s'inscrit pas dans un agenda prioritaire, et des cas flagrants de violations de droits humains font agiter le débat et augmentent l'inquiétude de tous ceux qui sont intéressés par ce secteur. Le regroupement des Syndicats et les cas de grèves à répétition en sont des exemples concrets.

, nous les **Organisations suscitées**, entendons attirer l'attention de tous et de toutes sur les mécanismes de l'**Examen Périodique Universel (EPU)** du Conseil des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies, organe compétent d'exiger à un Etat de prendre des dispositions pour garantir les droits des citoyens et harmoniser les rapports entre les Etats. Le présent rapport présente le panorama de la situation de mise en œuvre de la première année des 175 recommandations acceptées et adoptées par Haïti lors du dernier Cycle de l'EPU.

tre autres les raisons qui nous ont poussés à accoucher ces réflexions sur le comportement de l'Etat haïtien en matière de protection des Droits Humains, sur le plan des Droits Civils et Politiques, Droits sociaux, économiques et culturels, Droits de l'Homme spécifiques (Droits de la Femme et de l'Enfant, des Handicapés) tout en considérant le caractère indivisible et universel.

C.- Méthodologie

Pour la réalisation de ce rapport :

L'OCNH, s'est donné pour tâche de faire l'évaluation de l'état de mise en œuvre des cent soixante-quinze (175) recommandations acceptées par Haïti lors de l'Examen Périodique Universel (EPU) de 2016. Pour y parvenir, dans un premier temps on a procédé à une présentation succincte de ces dites recommandations, ensuite, pour évaluer les mécanismes établis par l'Etat haïtien pour l'application de ces recommandations, un ensemble de données ont été collectées à travers tout le pays par le biais :

- a) Des enquêtes de terrain en vue de constater les actions de l'Etat, par ailleurs de mesurer leur fonctionnalité et leur efficacité dans la même veine de défense et de protection des droits humains ;
- b) Des entretiens au gré d'un échantillonnage choisi en rapport avec des différentes catégories composant la population cible, à savoir ;
 1. Des Etudiants
 2. Des paysans
 3. Des commerçants
 4. Des prisonniers
 5. D'autres organisations de base de la société civile
 6. Des fonctionnaires publics
 7. Des enseignants
 8. Des organisations spécifiques à la condition féminine et aux droits des femmes
 9. Des organisations spécifiques à l'intégration des minorités et/ou des personnes à mobilité réduite
 10. Des justiciables face à l'accès à la justice.
- c) Des visites de vérification des décisions ou des actions annoncées par le gouvernement.

L'analyse des données et le traitement des résultats ont été présentés au grand public le onze (11) décembre 2017 à l'Hôtel le Plaza, Port - au - Prince, Haïti, en présence de plusieurs organisations de la société civile impliquées dans la défense et pour la protection des droits humains, telles que l'Action Universelle des Droits et Libertés (**Act'UDL**) et le Collectif Défenseur Plus, encore dans l'idée d'évaluer l'état de mise en œuvre des recommandations acceptées par Haïti lors du dernier Examen Périodique Universel (EPU) du novembre 2016 aux Palais de Nations-Unies à Genève.

Ce travail, entre autres, a permis de mettre en évidence, d'une manière générale, la situation des droits humains en Haïti, et a tracé le degré d'engagement et de volonté de l'Etat haïtien, par l'intermédiaire du gouvernement, en vue de garantir à chaque haïtien un environnement adéquat à la protection des droits humains.

En outre, ce travail se portant sur la durée d'une année du mois de mars 2017 au mois de mars 2018, est une contribution à la lutte pour le respect et la protection des droits humains.

D.- Plan de présentation du rapport.

Ce rapport est présenté en deux grandes étapes, la première, sous une forme de grille, les recommandations acceptées par Haïti suivies de leur situation de mise en œuvre ainsi que des remarques, la seconde dresse, au regard du nombre de recommandations non encore satisfaites, propose des suggestions et quelques recommandations y relatives.

III. Perspectives et Recommandations

Après avoir analysé le comportement de l'Etat haïtien sur les recommandations adoptées dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU), nous avons pris le soin de faire une critique portant à pousser les responsables à conjuguer leurs efforts pour donner le ton afin que le pays avance vers un Etat stable et garantissant le respect des Droits humains en un mot un Etat de Droit Démocratique. En ce sens, nous avons prodigué certains conseils aux autorités haïtiennes en vue d'adopter de nouvelles mesures pour démontrer au monde que le signal est donné pour garantir les Droits de tous et de chacun.

Les recommandations sont divisées en trois (3) catégories avec leurs nomenclatures propres, à savoir :

- A- Les Droits Civils et Politiques
- B- Les Droits Economiques Sociaux et Culturels
- C- Les Droits Spécifiques

A- Droits civils et politiques :

- 1- Accélérer le processus de mise en place des institutions démocratiques prévues par la constitution (le Conseil Electoral Permanent, la Cour Constitutionnelle, etc...).
 - 2- Renforcer la capacité de la justice pour mettre fin au phénomène de détention préventive prolongée.
 - 3- Renouveler le mandat de l'expert indépendant des Nations Unies sur la situation des Droits de l'Homme en Haïti.
 - 4- Respecter les règles minima de l'ONU sur la détention.
 - 5- Renforcer le système de sécurité nationale.
 - 6- Matérialiser le fonctionnement effectif de l'Office de la Protection du Citoyen pour remplir efficacement ses missions.
 - 7- Accélérer le processus de nomination des juges en consultation avec des institutions concernées.
 - 8- Propulser le dialogue inter sectoriel pour inspirer confiance dans les actions gouvernementales.
- Politiques pour une bonne cohésion sociale.

B- Droits Economiques, Sociaux et Culturels:

- 1- Assurer la protection des familles victimes du tremblement de terre du 12 janvier 2010.
- 2- Mettre en œuvre des programmes sociaux viables pour soulager les ménages à faibles revenus.
- 3- Définir un plan global d'éducation pour tous, augmenter les infrastructures scolaires pour un plus large accès à l'éducation.
- 4- Exiger aux pays d'accueil de respecter les droits des migrants haïtiens conformément à la convention des Nations-Unies sur les droits de tous les travailleurs migrants et membre de leurs familles adoptée en mars 2003 par la résolution 55/ 158 de l'ONU en vigueur en juillet 2003.
- 5- Engager des discussions avec la médiation de la communauté internationale sur les citoyens en situation d'apatridie.
- 6- Développer une politique de production agricole pour une souveraineté alimentaire afin de réduire l'insécurité alimentaire.
- 7- Instituer des programmes sociaux pour les jeunes afin de freiner la vague d'évasion et intensive de nos compatriotes en quête d'un mieux-être.

C.- Droits spécifiques :

- 1- Mise en œuvre de la convention relative à l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes, au regard de la résolution 34/ 1180 du 18

décembre 1979 en vigueur le 03 septembre 1981 et le protocole facultatif dans la résolution 54/4 du 06 octobre 1999 en vigueur 22 décembre 2000.

- 2- Renforcer la capacité des centres d'accueil pour l'insertion des enfants des rues.
- 3- Faciliter aux enfants délinquants de trouver des possibilités pour assurer leur vie à la sortie des centres d'accueil.
- 4- Renforcer la capacité et les moyens du Brigade de la Protection des Mineurs (BPM) pour un service efficace.
- 5- Rendre accessibles les bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite dans les nouveaux projets de construction.
- 6- Créer des centres de prise en charge pour des personnes à mobilité réduite.

IV CONCLUSION

La réalisation de ce travail est une contribution de l'OCNH en partenariat avec plusieurs organisations de défense des Droits humains conscientes de la valeur du mécanisme de l'Examen Périodique Universel EPU dans la lutte pour le respect, la promotion et la protection des droits humains dans la construction d'une société basée sur l'Etat de Droit.

En somme, espérons que ces conseils ou recommandations puissent retenir l'attention de la population haïtienne en général et de l'Etat haïtien en particulier. De tout ce qui précède, ce travail est une contribution citoyenne, et un autre symbole d'implication dans le plaidoyer pour le respect et la protection des droits humains.

Contacts

Me Camille OCCIUS, *Coord. Gnl*
(509) 32 78 9514/ 36 288142
Camilleoccius0@gmail.com

Rony JEAN-CHARLES, *Sec. Gnl*
48 70 86 95/ 4021 3143
ronyjeancharles74@yahoo.fr